



Rapport annuel 2021 des fonds de désaffection et de gestion des déchets radioactifs

Berne, 07.09.2022 - Le 7 septembre 2022, le Conseil fédéral a approuvé le rapport annuel et les comptes annuels du fonds de gestion des déchets radioactifs et du fonds de désaffection pour les installations nucléaires (STENFO) et a donné décharge à leur commission administrative. Alimentés par les exploitants des installations nucléaires dans la perspective de couvrir les coûts générés par la désaffection de ces installations et ceux occasionnés par la gestion des déchets radioactifs et des éléments combustibles usés une fois les installations mises hors service, les deux fonds présentaient fin 2021 un avoir cumulé de 9,664 milliards de francs (2020: 8,852 milliards). Conformément à l'ordonnance sur le fonds de désaffection et sur le fonds de gestion (OFDG), ces fonds sont soumis à la surveillance du Conseil fédéral.

Fonds de gestion des déchets radioactifs: résultat de l'exercice 2021

Ce fonds doit couvrir les coûts générés par la gestion des déchets de fonctionnement et des éléments combustibles usés après la mise hors service des centrales nucléaires. Selon le montant fixé le 2 décembre 2020 par la commission administrative du STENFO, les coûts totaux de la gestion des déchets (calculés sur la base de l'étude de coûts 2016) atteignent 20,077 milliards de francs. Ils englobent aussi les coûts de gestion des déchets survenant durant l'exploitation (p. ex. recherches menées par la Nagra), qui sont payés directement et en continu par les exploitants.

Fin 2021, le capital cumulé du fonds totalisait 6,627 milliards de francs (2020: 6,030 milliards). Par rapport au montant cible de 5,718 milliards de francs, le fonds présentait alors un excédent de 909 millions de francs (2020: excédent de 669 millions).

Compte tenu du rendement de +9,35% dégagé par les placements (2020: +4,14%), le compte de résultat 2021 du fonds affichait un bénéfice de 561,5 millions de francs (2020: bénéfice de 245 millions).

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires: résultat de l'exercice 2021

Ce fonds assure le financement des coûts générés par la désaffectation et le démantèlement des installations nucléaires ainsi que des coûts de gestion des déchets radioactifs qui en résultent. Selon le montant fixé le 2 décembre 2020 par la commission administrative du STENFO, les coûts de désaffectation des cinq centrales nucléaires suisses et du dépôt intermédiaire de Würenlingen se montent à 3,779 milliards de francs (calculés sur la base de l'étude de coûts 2016).

Fin 2021, le capital cumulé du fonds atteignait 3,037 milliards de francs (2020: 2,822 milliards). Par rapport au montant cible de 2,658 milliards de francs, le fonds présentait alors un excédent de 378,8 millions de francs (2020: 198,2 millions). Compte tenu du rendement de +8,27% dégagé par les placements (2020: +3,87%), le compte de résultat 2021 du fonds affichait un bénéfice de 229,7 millions de francs (2020: bénéfice de 105,5 millions).

Nouvelle répartition des compétences pour la fixation du montant des coûts

Les exploitants ont déposé un recours contre la décision prise en avril 2018 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) concernant la fixation du montant des coûts de désaffectation et de gestion des déchets, remettant en question les compétences dudit département en la matière. Dans son arrêt du 6 février 2020, le Tribunal fédéral leur a finalement donné raison et a transmis l'affaire à la commission administrative du STENFO en vue de la fixation du montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion des déchets pour la période de taxation allant de 2017 à 2021. Une révision de l'OFDG, entrée en vigueur le 1er janvier 2022, a permis au DETEC de mettre en œuvre une modification des compétences en ce sens.

Le rapport annuel 2021 des deux fonds (y compris les comptes annuels respectifs, en français et en allemand) peut être consulté sur le site Internet www.stenfo.ch.

Adresse pour l'envoi de questions

Secrétariat du STENFO, +41 31 380 79 61

Marianne Zünd, responsable de la communication OFEN, +41 58 462 56 75,
marianne.zuend@bfe.admin.ch

Liens

www.stenfo.ch ↗

Auteur

Secrétariat général DETEC

<https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home.html> ↗

Conseil fédéral

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html> ↗

Office fédéral de l'énergie

<http://www.bfe.admin.ch> ↗



<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-90273.html>